

Image not found or type unknown



assemblee generale necessaire pour mise en conformité

Par mado83, le 22/05/2019 à 14:50

Bonjour,

Syndic bénévole d'une copropriété de 6 lots, nous devons nous soumettre à la législation et supprimer nos 6 sous compteurs au profit de compteur électrique individuel obligatoire.

Ai-je le droit de faire commencer les travaux sans AG à laquelle bien souvent peu de copropriétaires participent ?

Cordialement